



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous préfecture de Saint-Germain-en-Laye
Bureau de l'aménagement et du développement durable**

Saint-Germain-en-Laye, le **28 JUIN 2023**

**COMPTE-RENDU
COMMISSION DE SUIVI DE SITE POUR L'INSTALLATION D'INCINERATION D'ORDURES
MENAGERES SUR LE SITE DE L'USINE CRISTAL**

Vendredi 17 juin 2022

Participaient sous la présidence de Monsieur Jehan-Eric WINCKLER, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

▪ Collectivités territoriales :

- Monsieur Michel MILLOT, maire adjoint, Carrières-sur-Seine
- Monsieur Soryann OUK, directeur général, Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU)
- Monsieur Jean-Christian SCHNELL, vice-président, Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU)

▪ Associations de riverains de l'installation classée :

- Monsieur Patrick BAYEUX, Association France Nature Environnement Yvelines
- Monsieur Jean-Pierre GRENIER, Association CAPESA
- Monsieur Pierre-Emile RENARD, Association Yvelines Environnement

▪ Exploitants : CRISTAL :

- Monsieur Nicolas REQUIER, directeur du site
- Monsieur Christophe BICHE, responsable du site

▪ Administrations :

- Madame Delphine DUBOIS, chef de l'Unité Départementale des Yvelines de la DRIEAT
- Monsieur Olivier TRIQUET, inspecteur de l'environnement, DRIEAT
- Monsieur Eric SOUBRANE, chargé de mission territorial, DDT
- Commandant Alain FAUVEAU, chef du Groupement Prévision par intérim, chef du service territorial EST, Sdis 78
- Lieutenant Régis PASSUELLO, Sdis 78
- Madame Roxane LALLEMAND, chef du Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye

- Madame Marie-Pierre FOURNIER, chargée de mission, Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Monsieur Nicolas BRUNET, stagiaire, Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye

Le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye remercie les participants de leur présence et donne la parole à M. BRICHE pour la présentation du rapport d'activité de l'année écoulée du site.

I – Rapport d'activité de l'année écoulée

M. BRICHE revient rapidement sur l'historique du site depuis son ouverture en 1942 jusqu'au nom de « Cristal » adopté en 2010. Il présente alors le site aujourd'hui en donnant le nombre de salariés, 34, le détail de l'installation d'incinération et de réception (lignes et fosses) et en mentionnant les installations de traitement des fumées.

Il détaille ensuite les spécificités de cette usine. Il s'agit pour SUEZ d'une délégation de service public (DSP) par le SITRU, leur principal client, le SYCTOM et quelques industriels complètent la clientèle du site. Cette DSP signée le 1^{er} janvier 2007 durera jusqu'au 31 décembre 2022. Cette usine traite les ordures de 330 000 habitants approximativement et de 14 communes, localisées en partie sur la Communauté urbaine de Grand Paris Seine et Oise, en partie sur la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine et, enfin, en partie sur l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense.

Il rappelle les chiffres clés de l'installation : 123 000 tonnes de déchets non dangereux par an, deux lignes d'incinération d'une capacité totale de 17 tonnes de déchets par heure, l'équivalent de 18 500 habitants fournis en électricité et de 4 200 foyers chauffés.

M. BRICHE tient à rappeler que le site travaille sur la valorisation des déchets afin de réduire au maximum la quantité de déchets finaux restants pour une réduction du nombre de camions sur la route, des enfouissements des déchets finaux produits et une valorisation de la production énergétique. Le travail ne se fait pas uniquement sur ce site mais en partenariat avec les autres incinérateurs. Il signale qu'il y a des différences dans les apports tout au long de l'année du fait des périodes de vacances, que tout est fait pour pallier à ces apports ménagers moindres par l'apport d'autres déchets, voir une redistribution entre incinérateurs afin de conserver un fonctionnement le plus linéaire possible.

M. BRICHE indique que les tonnages incinérés sont en hausse (109 510 tonnes en 2021 contre 105 979 tonnes en 2020). Cette augmentation étant liée à la disponibilité des fours et à la baisse des évacuations. Il ajoute que le niveau de valorisation énergétique est élevé, l'usine ayant produit plus d'énergie qu'elle n'en a consommé. Ainsi, les taux de disponibilité annuels sont de 87% pour le four 1, contre 83% en 2020 et de 73% pour le four 2, contre 76% en 2021.

Il annonce l'autosuffisance du site en électricité utilisée et même la production d'un surplus vendu sur le réseau public d'électricité, 49,4 % de l'énergie produite est consommée sur place, 50,6 % est vendue au réseau extérieur. La quantité de chaleur vendue au RCU a été plus importante en 2021 qu'en 2020, du fait notamment de l'extension de ce réseau et de la disponibilité des lignes.

De l'électricité peut être achetée pour palier à l'arrêt de la turbine. Celle-ci représente 2,96 % en 2021 de l'électricité totale consommée par le site CRISTAL (CTVD, SITRU, RCU). Afin de garantir le chauffage urbain, d'octobre à mars, les arrêts de l'usine (entretien) sont programmés pour éviter tout impact sur la production et la distribution de cette énergie.

M. BRICHE présente alors les chiffres de la valorisation énergétique quant à la production de vapeur et à la consommation d'eau du site. La consommation annuelle d'eau de ville pour l'usine est de 29 420 m³ (pour rappel 2020 : 34 531 m³), dont 741 tonnes pour le RCU. Celle-ci est en baisse de 17 % par rapport à 2020 (soit – 5 111 tonnes consommées). Pour obtenir de tels résultats, un travail sur le cycle de l'eau et la traque des fuites est fait en continu, l'enjeu étant d'être en capacité d'en traiter 100 % et d'en consommer toujours le moins possible.

Conformément au projet décrit dans le porter à connaissance envoyé à la DRIEAT en novembre 2020 et à l'arrêté municipal autorisant les rejets d'eaux industriels dans le réseau d'assainissement de la commune de Montesson, les éluas (ou concentrats) issus du traitement des eaux (eaux osmosées) sont raccordés et rejetés aux canalisations d'eaux usées du site. Ainsi, 3 321 m³ de concentrats ont été rejetés au réseau d'assainissement de Montesson en 2021* pour un volume annuel autorisé de 6 000 m³.

Il fait observer qu'il y a une nette amélioration de la gestion des eaux industrielles du site avec, en 2021, 1 078 m³ d'eaux industrielles pompées et évacuées des bassins de décantation (dont 819 durant le premier trimestre) pour éviter tout risque de débordement et de rejet accidentel au réseau d'assainissement, contre 2 320 m³ en 2020. Quant à l'injection d'eaux des bassins dans les fours et les extracteurs, cela représente seulement 2 734 m³ en 2021.

Il termine par le bilan de la valorisation matières, précisant que seuls 3 % du volume incinéré sont enfouis parce qu'ils ne peuvent être incinérés. Il mentionne également l'utilisation des mâchefers produits pour la création de merlons phoniques, de remblais de tranchées, de routes...

M. BRICHE commente ensuite les performances environnementales du site. Les rejets gazeux dans l'atmosphère font l'objet d'analyse en continu ou semi-continu et de contrôles réglementaires par des laboratoires extérieurs agréés tous les trimestres. Les services de l'État ou des organismes agréés peuvent effectuer des contrôles inopinés ou programmés. Il ajoute qu'il n'y a pas eu de non-conformité en 2021 et que les deux lignes respectent le compteur de dépassements 60 heures.

Pour ce qui est de la surveillance des eaux, M. BRICHE détaille la procédure de traitement des différents flux concernés, eaux usées sanitaires, eaux industrielles issues du process, eaux de pluies et éluats d'osmoseur.

Il termine avec la surveillance environnementale et les retombées atmosphériques de la campagne 2021 sont commentées. M. BRICHE présente le dispositif et la méthode utilisée, les Jauges OWEN. 4 sites « mesure », situés au niveau des zones principalement impactées par les retombées liées aux émissions du site et 1 site « témoin », situé au niveau d'une zone non-impactée par les retombées des émissions du site ou par d'autres sources connues.

M. BRICHE commente les résultats de ces mesures et leur interprétation. De manière générale, les teneurs dioxines et furanes sont du même ordre de grandeur sur toutes les zones et sont très faibles, quelle que soit l'orientation des vents en provenant du site. Le point 5-témoin présente une teneur en PCDD/F équivalente aux autres points. La teneur la plus faible est observée au niveau du point 2, point figurant parmi les points les plus susceptibles d'être impactés par les activités du site pendant la période d'exposition. Ce constat peut suggérer l'existence d'autres sources de dioxines/furanes dans cette zone.

M. BRICHE évoque ensuite les faits marquants de l'année 2021/2022. Des riverains se sont plaint de nuisances sonores qui a mené à une expertise et à des travaux qui sont programmés en 2022 sur le dégazeur du ballon de la chaudière 2. Certaines plaintes ont été également enregistrées au sujet de nuisances olfactives. Des travaux ont été réalisés à ce sujet sur les portes des halls pour fermeture et des destructeurs d'odeurs ont été mis en place sur chaque dalle.

Il fait le point sur les actions menées pour améliorer toujours davantage la sécurité, accroître la valorisation énergétique du site tout en protégeant l'environnement, notamment par l'optimisation de l'injection d'eau dans les fours, l'adoption des meilleures techniques disponibles applicables aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets, réponse à l'appel d'offre du Sitru pour l'attribution d'une nouvelle DSP sur la période 2023-2030 et l'installation de vidéosurveillance afin de pouvoir identifier le contenu qui est déchargé ainsi que la plaque d'immatriculation de chaque véhicule effectuant un déchargement (rappel de la loi AGECE).

M. REQUIER revient sur l'installation des caméras qui va permettre de détecter les dérives de certains chargements afin d'identifier les clients qui pourraient optimiser le tri des déchets en amont. En effet, il s'agit d'optimiser leur traitement mais aussi de garantir la sécurité du site contre toute explosion liée à certains déchets, qui pourrait entraîner des départs de feu, voire stopper l'activité du site.

Q. M. GRENIER : Merci à M. BRICHE pour cette présentation claire et pédagogique. Les chiffres de consommation d'eau et l'économie faite montrent que les résultats ont été au-delà des chiffres programmés pour 2021 avec 17 % de baisse au lieu des 15 % attendus.

R. M. BRICHE : En effet, l'utilisation de l'eau est optimisée pour en réduire au maximum la consommation.

Q. M. GRENIER : La gestion des Jauges OWEN est-elle faite par un intervenant indépendant ?

R. M. BRICHE : Oui.

Q. M. GRENIER : Qu'en est-il de la mise aux normes des installations électriques ?

R. M. REQUIER : La mise aux normes des installations électriques est un sujet très suivi, notamment par les assureurs. Le diagnostic de l'état de l'installation a été réalisé par APAVE. Il s'agit aussi d'être très vigilant quant à la protection vis-à-vis d'un incendie. Ainsi en cas de départ de feu sur un poste électrique basse tension (TGBT), il est prévu une extinction par gaz inerte pour réduire l'impact au maximum et éviter l'incendie.

M. SCHNELL : Il n'y a pas de problème de conformité et tout est fait pour qu'il n'y en ait pas.

M. BRICHE ajoute qu'il existe un rapport annuel qui suit un contrôle annuel et que des interventions internes ou externes, selon le besoin, sont menées. Bien entendu, ces rapports sont consultables et transmis, de même que les rapports d'interventions.

Q. M. GRENIER : Pourquoi des apports de Seine et Marne ?

R. M. REQUIER : Parce que l'usine de Carrières-sur-Seine est la plus proche.

R. M. BRICHE : Il est important de travailler en réseau pour réduire l'enfouissement et optimiser le traitement des déchets sur le site.

Q. M. GRENIER : Même si les taux sont en-dessous des taux réglementaires, il y a toujours la présence de dioxines.

R. M. REQUIER : La présence de ces dioxines peut avoir différentes origines : le trafic routier, des pneus qui sont brûlés dans des jardins...

Mme DUBOIS intervient pour soutenir que ces pollutions diffuses ont un impact certain sur les résultats obtenus.

Q. M. GRENIER : s'interroge sur le bruit de fond concernant les dioxines.

R. M. REQUIER et Mme DUBOIS expliquent que la surveillance opérée s'appuie sur 5 points de mesure dont un point témoin et que les résultats ne révèlent pas d'impact particulier de l'usine.

M. REQUIER ajoute que le point « témoin », en dehors de la zone possible des retombées atmosphériques de l'usine, est important pour établir une comparaison et obtenir des réponses fiables.

M. GRENIER s'interroge sur le niveau du bruit de fond en dioxine de ce point « témoin ».

M. SCHNELL précise alors que ce point « témoin » est choisi en conséquence afin de rendre les résultats certains.

Mme DUBOIS ajoute que cette surveillance est effectuée sur plusieurs années afin de pouvoir établir une comparaison des résultats enregistrés sur le long terme et de réagir en cas de changements notables, ponctuels ou définitifs.

Q. M. BAYEUX : Le fait de contrôler le tri au moment des déchargements, n'est-ce pas un peu tardif ?

R. M. BRICHE : Il est difficile de le faire avant. Le site dispose de moyens permettant la preuve par l'image, les infractions commises sont ensuite rapportées au Sitru afin qu'il intervienne auprès des collectivités adhérentes. Enfin, en cas de manquements graves, certains chargements sont réexpédiés par le camion qui était venu les livrer.

M. OUK précise que la photographie des plaques permet d'identifier sans aucun doute le chargement fautif.

Q. M. RENARD : Où se situe le lieu d'enfouissement ultime.

R. M. BRICHE : Sur le site ISDD de Villeparisis avec des alvéoles créées pour accueillir ces déchets ultimes après une analyse à leur arrivée qui permet de déterminer s'ils doivent être mélangés afin d'assurer leur stabilisation ou s'ils peuvent être enfouis directement.

Q. M. GRENIER : qu'en est-il de la pollution au mercure ?

R. M. REQUIER : Mise en place de nouvelles méthodes de contrôle afin de garantir les nouvelles normes européennes.

M. BRICHE ajoute qu'il est nécessaire d'arrêter les installations pour mettre en place les analyseurs. Il sera ensuite décidé, selon les résultats collectés, de doper les installations existantes ou d'en installer de nouvelles afin de garantir des résultats conformes aux normes fixées. Le site a anticipé cette mise aux normes pour pouvoir être conforme.

Q. M. GRENIER revient sur la perception du bruit et des nuisances sonores ressentie par une population qui vieillit et dans un contexte où l'on prend davantage en compte ce type de nuisances.

Monsieur le sous-préfet intervient pour rappeler que cette usine est installée désormais en pleine zone urbanisée, soumise elle-même à de nombreuses sources de bruits divers. Il faut reconnaître le travail fait pour minimiser au maximum l'impact sonore du plus grand nombre.

II – Bilan de l'action de l'inspection de la DRIEAT

M. TRIQUET fait un rappel rapide de la situation administrative et de l'arrêté préfectoral en vigueur, celui du 27 juin 2011. Elle revient ensuite sur les contrôles inopinés air effectués. Les résultats sont conformes depuis celui de juillet 2018 pendant lequel un léger dépassement du

flux d'émission /Mercure avait été relevé, la conformité étant de nouveau constatée dès août 2018.

Aucun contrôle inopiné n'a été effectué en 2021.

M. TRIQUET commente ensuite les deux dossiers de « porter à connaissance », un relatif au déversement des eaux industrielles dans le réseau communal de Montesson, un autre à venir pour l'autorisation des rejets d'eaux de process d'Eco-Chaleur dans les bassins de décantation de Novergie Cristal.

M. REQUIER et M. BRICHE précisent que les eaux industrielles rejetées dans le réseau communal sont issues de l'opération d'osmose et non pas des bassins.

Une inspection est programmée au second semestre 2022.

Q. M. GRENIER : Comment est mesuré le mercure actuellement ?

R. M. REQUIER et Mme DUBOIS : le contrôle est ponctuel (semestriel) alors que le nouveau dispositif permet un contrôle toutes les 10 secondes, en continu donc.

Q. M. GRENIER : Pourquoi toutes les 10 secondes ?

R. M. REQUIER : Parce que le cycle de l'analyse faite est de 10 secondes, temps extrêmement bref qui explique que l'on parle d'un contrôle continu.

M. BRICHE précise que le coût de ce nouveau process revient à plus de 300 000 euros entre le matériel nécessaire à ces analyses, son installation, le stockage des données qui en résultent. Toutes ces modifications se faisant dans un souci de toujours garantir la sécurité la plus totale. Il a été ainsi nécessaire de créer une nouvelle passerelle sur l'installation du site Cristal pour parvenir à installer ce nouveau dispositif.

M. REQUIER ajoute que le coût de l'exploitation va augmenter et que ce sera répercuté sur la taxe demandée aux populations concernées.

M. GRENIER demande que l'information soit davantage diffusée auprès des populations.

Q. M. SCHNELL : Quel est le temps nécessaire aux autres analyses, les prélèvements sont-ils faits dans un temps déterminé ?

R. M. REQUIER : Le même temps, 10 secondes c'est un temps quasiment incompressible pour effectuer de telles opérations.

Q. M. GRENIER : Comment le site est-il informé d'un dépassement en mercure ?

R. M. BRICHE : Tout est géré automatiquement avec déclenchement d'alarmes et arrêt si personne ne réagit. Un rapport avec tous les prélèvements est fourni au SITRU et aux autorités compétentes.

Q. M. GRENIER : Vous mentionnez un destructeur d'odeur, qu'est-ce que c'est ?

R. M. BRICHE : Il s'agit de faire la différence avec un masquant, qui couvre l'odeur sans la traiter. Le recours à un destructeur d'odeur c'est se servir de molécules capables de se combiner à celles des odeurs dégagées afin de les détruire à courte et longue distances afin d'obtenir une diffusion la moins importante possible.

Q. M. GRENIER : Ce concept peut-il être adapté à tous les types d'odeurs ?

R. M. BRICHE : Oui, différentes molécules selon le type de l'odeur visé. Les techniques se modernisent pour s'adapter aux endroits concernés, air libre, lieu clos...

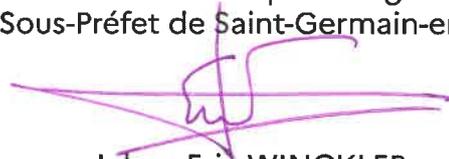
M. SCHNELL ajoute que cela permet même de sentir de nouveau des odeurs que l'on ne sentait plus depuis longtemps.

M. GRENIER remercie pour ces détails sur cette technique qui pourrait être adaptée ailleurs et reconnaît l'intérêt de ces Commissions de suivi de site pour ce type d'informations également.

Monsieur le sous-préfet remercie les personnes présentes ainsi que le directeur de l'usine pour sa présentation et les services de l'État.

Les points abordés ont été riches d'interventions diverses et étayées. Sans observation supplémentaire et avec l'accord de tous, le sous-préfet clôt la séance.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye,

A handwritten signature in purple ink, appearing to be 'Jeha-eric Winckler', written over a horizontal line.

Jehan-Eric WINCKLER

